

**PROCES-VERBAL N° 3-2023
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13/04/2023 - 20 h 30**

PRESENTS : Marie FEUVRIER, Chantal GUETAZ, Yves JAYET, Philippe MARGNAT, Bernard MARTINEZ, Coraline RIVAT, Maria RODRIGUES

EXCUSEE : Valérie AMBROIS

ABSENTS : Emeric BARBIER, Dominique PALIARD

1. Désignation du secrétaire de séance

Yves JAYET est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 mars 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. FINANCES

➤ **Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes - année 2023**

Comme chaque année, la commune de Burcin est sollicitée pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes. Monsieur le maire expose à l'assemblée les différentes demandes de subvention formulées pour l'année 2023.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer pour l'année 2023 les subventions suivantes :

- A.D.M.R. des Terres Froides Réalisation Locales Burcin	300 €
- Elans Solidaires Le Grand-Lemps	150 €
- Le Tichodrome	68.70 €
- Ligue contre le cancer	125 €
- LocoMotive	125 €
- MFR le Village St André le Gaz	50 €
- Sou des écoles de Burcin	1 000 €
- S.S.I.A.D. des Terres Froides	175 €

Les dépenses correspondantes sont inscrites au B.P. 2023 - Article 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

➤ **Participation de la commune au SIVU du Fayard – année 2023**

Dans le respect de l'application de ses statuts, il est convenu que chacune des communes de Burcin et d'Oyeu délibère pour permettre le versement de sa participation annuelle au budget du SIVU du FAYARD.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la contribution totale des communes nécessaire pour faire face aux dépenses de fonctionnement du budget primitif 2023 est de 45 000 €. Elle est répartie au prorata de la population, soit 1/3 pour la commune de Burcin et 2/3 pour la commune d'Oyeu.

Au 1^{er} janvier 2023, selon les chiffres de recensement de l'INSEE, la population de la commune de Burcin est de 458 habitants et celle de la commune d'Oyeu est de 1063 habitants.

Sur ces bases de calcul, Monsieur le Président sollicite l'avis du comité syndical pour fixer le montant des participations financières de chacune des communes qui s'établit ainsi :

Pour l'année 2023,

- Commune de Burcin : 13 550 €

- Commune d'Oyeu : 31 450 €.

Soit un montant total de 45 000 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le montant de 13 550 € correspondant à la participation de la commune pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le versement de la somme de 13 550 € au SIVU du Fayard correspondant au montant de la participation financière de la commune de Burcin pour l'année 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

➤ **Convention de partenariat avec l'Association Le Tichodrome – année 2023**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention établie par l'Association Loi 1901, Le Tichodrome, qui a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades, affaiblis ainsi que les juvéniles, en vue de les relâcher dans des sites appropriés.

La convention a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat entre le Tichodrome et la Commune afin d'œuvrer en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage.

Monsieur le maire indique que le montant de la participation demandée, sous forme de subvention, pour l'adhésion à l'association est de 0,15 €/hab. Au 1^e janvier 2023, selon les chiffres de recensement de l'INSEE, la population totale est de 458 habitants.

Il sollicite l'avis de l'assemblée pour soutenir les actions envers la biodiversité via la signature de la convention de partenariat pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **approuve** les termes de la convention de prise en charge de la faune sauvage ;

- **décide** l'octroi de la subvention annuelle pour l'année 2023 à hauteur de 68.70 € au profit de l'association Le Tichodrome ;

- **autorise** Monsieur le maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

4. LE POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX BATIMENTS / VOIRIE

➤ **Travaux d'aménagement de sécurité routière sur la RD73 – Entrée Sud**

Implantation des barrières de sécurité. Dépose prochaine de deux d'entre elles installées à tort sur le passage piétons de chaque côté de la route départementale.
Application de la résine gravillonnée sur le trottoir goudronné et traçage au sol de la voie centrale banalisée (piste cyclable) prévus début mai.

➤ **Travaux de réhabilitation du bâtiment communal « La Cure » en deux logements locatifs**

Avancement des travaux selon le planning défini.

La chape liquide qui a recouvert le système de chauffage au sol venant d'être réalisée, un délai d'environ un mois doit être respecté avant la pose du carrelage.

Travaux Lot 7/Peinture et aménagements extérieurs : courant mai/juin.

Visite du site pour les élus prévue le samedi 15 avril 2023 à 10 h.

5. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Contrat de restauration scolaire année 2023/2024**

La société Guillaud Traiteur assure la livraison des repas pour notre cantine scolaire.

Chaque année, un contrat de restauration est signé entre ce prestataire et la commune.

Compte tenu des hausses subies, il fait l'objet d'un réajustement pour l'année 2023/2024 et évalue le tarif de 3.73 € HT/repas (soit 3.94 € TTC – TVA à 5.5 %)), soit une augmentation d'environ 8% (3.45 € HT pour l'année 2022/2023).

Le conseil municipal autorise le maire à signer ce nouveau contrat de restauration. Pour faire face à cette hausse, le prix du repas facturé aux familles sera augmenté en conséquence.

➤ **Collectif de santé voirennais**

Monsieur le maire donne lecture de leur courrier proposant une initiative en faveur de la défense de l'hôpital public de Voiron. Cette initiative est proposée à tous les maire des communes du bassin de recrutement de cet hôpital.

Différentes actions sont proposées :

1. Proposer au conseil municipal de prendre une motion
2. Participer à une réunion organisée prochainement pour les élus
3. Signer et renvoyer une lettre type afin de constituer un appel des maires.

La troisième action est retenue.

➤ **Projet de modification du périmètre de protection préfectoral autour de la réserve naturelle de la Tourbière du Grand-Lemps**

Lors de la rencontre organisée le 23 mars dernier avec Monsieur le maire, le référent de la Réserve naturelle de la Tourbière du Grand-Lemps a exposé le projet de modification du périmètre de protection préfectoral autour de cette réserve naturelle.

La présentation de ce projet, portant sur l'agrandissement de ce patrimoine floristique et faunistique remarquable, sera faite au conseil municipal de juin, avant l'enquête publique qui devrait avoir en lieu en fin d'année.

➤ Elections sénatoriales

L'élection des 5 sénateurs du département de l'Isère aura lieu le dimanche 24 septembre 2023 en préfecture. Les sénateurs sont élus par un collège électoral spécifique, composé des députés, des sénateurs, des conseillers régionaux, des conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux.

A ce titre, les conseils municipaux de toutes les communes doivent impérativement se réunir à la date du **vendredi 9 juin 2023**, en vue de la désignation, pour la commune de Burcin, de

- 1 délégué titulaire
- 3 délégués suppléants.

Le conseil municipal prend note de cette date et fixe à 20 h l'horaire pour désigner ces délégués.

A noter : Il a été évoqué que le conseil municipal de juin, initialement prévu le jeudi 8 juin, serait décalé à la date du 9 juin à 20 h 30 pour traiter d'autres questions.

Mais compte-tenu des dernières instructions relatives à cette élection, il semble préférable de maintenir le conseil à la date prévue. La question sera réevoquée lors de la réunion du conseil municipal de mai.

➤ Réception des nouveaux arrivants

La municipalité, souhaitant organiser une réception conviviale des nouveaux burcinois, fixe la date du samedi 10 juin à 9 h 30 pour les accueillir en mairie.

A cette occasion, un recensement de ces personnes et les modalités d'organisation doivent être faits prochainement pour mener à bien cette rencontre.

Les élus, les membres du CCAS, les présidents d'associations et le personnel communal seront invités à y participer. Les nouveaux arrivants pourront ainsi découvrir les facettes de la vie sociale, associative et économique de notre village.

Séance levée à 21 h 30.

Philippe MARGNAT
Maire de BURCIN



A noter :

Prochaine réunion du conseil municipal : le jeudi 11 mai 2023